

Feuille d'Avis du Valais

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

PARAISANT LE

LUNDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION - REDACTION : IMPRIMERIE GESSLER - SION

AVENUE DE LA GARE - TELEPHONE (027) 2 19 08
CHEQUES POSTAUX 110 1748

REGIE DES ANNONCES

PUBLICITAS S. A. - SION

AVENUE DE LA GARE

TELEPHONE 2 12 36

et ses agences en Suisse
et à l'étranger

PRIX DES ANNONCES

VALAIS 12 cts le mm.
SUISSE 13 " "
RECLAMES 30 " "
(Majoration : 20 % pour emplacement exigé)
Pas de réclames en première page
AVIS MORTUAIRES . . . 25 cts le mm.
Tirage contrôlé par la Fédération romande
de publicité

ABONNEMENTS :

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
SUISSE SANS BULLETIN OFFICIEL FR.	5.50	10.-	18.-
SUISSE AVEC BULLETIN OFFICIEL FR.	8.50	14.50	26.-
ETRANGER SANS B. O.	FR. 9.50	17.-	31.-

LES ABONNEMENTS, PARTENT DE N'IMPORTE QUELLE DATE, SONT PAYABLES
A L'AVANCE ET CONTINUENT SAUF REVOCATION ECRITE UN MOIS AVANT
L'ECHÉANCE

La vie helvétique

Maintenant que les élections sont passées, il est à prévoir que, sur le plan fédéral, les questions financières et fiscales vont passer au premier rang de l'actualité. Les résultats brillants des comptes de la Confédération, de même que le projet de budget pour 1956, confirment l'impression que l'Etat central connaît l'opulence. En effet, le projet de budget financier pour 1956, qui ne comprend que les recettes et les dépenses, prévoit un excédent de 463 millions de francs. Le boni final se monte à 348 millions, et cela seulement parce que, pour la première fois, une provision destinée à compenser les variations de recettes de l'impôt de défense nationale est introduite dans le budget. Cette provision est de 98 millions et sera portée au crédit du budget de l'an suivant. Dans ces conditions, la question d'une réduction immédiate et substantielle des impôts fédéraux se pose impérieusement.

Selon le message du Conseil fédéral à l'appui du budget, le montant des réductions envisagées correspondrait à 104 millions, somme qu'il conviendrait de déduire du boni présumé.

Le Conseil fédéral a déclaré également qu'il fera connaître son projet de diminution sitôt les élections terminées. Or, selon l'avis des milieux politiques, le montant des réductions envisagées ne répond pas complètement aux vœux formulés au parlement. Mais ce qui à leurs yeux paraît être beaucoup plus grave, est le fait que l'on prévoit, à ce que l'on dit, non pas une diminution proportionnelle de l'impôt de défense nationale mais un système de réductions dégressives qui aggraverait donc la progression et modifierait la structure même de l'impôt. On peut se demander sérieusement si un tel aménagement est compatible avec l'article 5 du régime transitoire actuel, sur lequel doivent être basées les réductions prévues. Il faudrait, pour l'opérer, une modification de la Constitution. Seule, affirme-t-on, une diminution « linéaire » ou proportionnelle, de l'impôt répondrait aux motions des partis bourgeois. Dans un autre domaine et parmi les publications récentes une communication du Bureau fédéral de statistique est à relever car elle donne des éléments intéressants sur l'évolution du revenu

national net de la Suisse. Ce revenu estimé à 20,97 milliards en 1953 est passé à 22,01 milliards de francs en 1954. L'augmentation est donc de 5%. Comme l'indice des prix à la consommation n'a subi qu'une faible hausse au cours de la même période, le revenu réel de notre économie s'est donc sensiblement accru, soit 3% en un an.

Le revenu du travail des salariés, y compris les allocations aux mobilisés, qui représente près de 60% du revenu national, a augmenté en raison de l'accroissement du nombre des personnes occupées et d'une nouvelle hausse des traitements et salaires, de 120 millions de francs, passant à 12,88 milliards. Il s'est donc accru de 3,5% en 1954, contre 2,0% en 1953. Le revenu des personnes indépendantes a atteint 4,41 milliards, correspondant à une augmentation de 280 millions de francs, dont les 70% ont trait au revenu agricole. Le revenu du capital accuse un accroissement de 340 millions et passe à 4,72 milliards. Les impôts payés par les personnes morales et incorporés dans les bénéfices des entreprises enregistrent la hausse la plus forte proportionnellement parlant.

De son côté, l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail a procédé, en collaboration avec les offices cantonaux du travail et les autorités chargées de la police des étrangers, à une statistique intermédiaire extraordinaire sur l'effectif des travailleurs étrangers. Au moment de cette statistique intermédiaire extraordinaire l'effectif des travailleurs étrangers était de 271.149, soit de 104.939 unités ou de 63% plus élevé qu'au mois de février dernier. Sur ce total, 240.857, soit le 89% étaient des travailleurs en possession d'une autorisation provisoire de séjour et 30.292 soit le 11% étaient des frontaliers.

Enfin une demande de referendum a été lancée contre l'arrêté fédéral concernant « les mesures propres à consolider l'économie du canton des Grisons au moyen d'une aide à la Société pour la saccharification du bois (Hovag) ». Comme tous les chroniqueurs parlementaires l'ont décidé, cette demande de referendum pouvait déjà être prévisible lors du débat devant les Chambres.

H. v. L.

Où les noirs connaissent les travaux forcés et la « ségrégation »

(De notre correspondant particulier)

Quand Georges Duhamel dénonce le « péril noir », quand il prédit la fin de la race blanche et ajoute qu'il est une chose que nous n'avons pas le droit d'oublier, c'est que « la civilisation est un phénomène biologique », l'auteur exprime là une opinion à quoi il est impossible de ne point se rallier, pour peu qu'on ait eu soi-même l'occasion d'éprouver la réalité des faits sur lesquels elle repose et qui la justifient.

Que nous l'admettions ou non nous sommes désormais sur ce terrain, dépassés par les événements. Il ne s'agit plus de littérature. Il ne s'agit plus de « vues de l'esprit ». Il ne s'agit plus même de sentiment. La question est de savoir si les blancs peuvent ou non se maintenir partout dans le monde où, par rapport à des populations de couleur et notamment vis-à-vis de la race noire, ils sont en minorité évidente.

On a souvent invoqué l'exemple des Etats-Unis où les relations que les blancs entretiennent avec les noirs ont déjà atteint un degré de tension des plus significatifs. Mais en Amérique, 14 millions de noirs ne sont pas encore à la veille de faire la loi à 138 millions de blancs. Ailleurs — surtout en Afrique du Sud — la balance des forces pèse nettement en faveur des natives qui sont aujourd'hui 8.000.000 contre 2.000.000 d'Européens — et qui le savent. Voilà ce que nous ne devons pas perdre de vue, lorsque libres de tout préjugé, exempts de toute passion partisane, nous prétendons examiner l'état social et politique d'un pays dont la vie entière est dominée par les facteurs d'ordre technique.

Si de la part d'une certaine fraction de la population européenne d'Afrique australe, il y a eu, il y a encore des abus ; si la condition du noir est dans bien des cas très inférieure à ce qu'elle pourrait être, de pareilles injustices trouvent une explication — disons bien « explication » et non « excuse » — dans le fait d'une réaction instinctive de la communauté raciale intéressée contre un risque patent, contre un danger qui ne cesse de grandir et la menace jusque dans son existence. Le groupe technique auquel je fais particulièrement allusion est celui des Afrikaners, descendants directs des colons néerlandais, des fermiers boers qui se fixèrent jadis dans ces contrées alors désertes et y fondèrent une société dont on ne sera pas surpris qu'elle entende aujourd'hui récolter les fruits d'une longue patience ; dont on admettra qu'elle se souvienne des sacrifices consentis à la cause d'une liberté chèrement acquise.

LA GRANDE PEUR BLANCHE

L'histoire met les choses au point quant aux droits dont se réclament les Afrikaners pour défendre le principe de leur souveraineté. Ces droits sont ceux du premier occupant. Lorsque les fils des Hollandais de l'époque héroïque (à qui s'étaient joints à la fin du XVIIe siècle quelques centaines de protestants français) durent abandonner la région du Cap aux Anglais et remontèrent en direction du nord-est, vers le littoral du Natal, ils eurent à se battre contre les peuplades bantou, matalèbes et zoulou qui, descendues d'Afrique centrale, tentaient de les expulser des territoires où ils venaient à peine de planter leurs tentes. Vainqueurs des noirs, les Boers allaient devoir une fois en

core, céder la place aux Britanniques et, finalement s'installèrent au-delà des grands fleuves. Ils fondèrent là les deux Républiques indépendantes d'Orange et du Transvaal qui font actuellement partie intégrante de l'Union Sud-Africaine.

Depuis cette époque, les Afrikaners n'ont pas cessé de considérer les natives soumis par eux, comme des intrus et les ont pratiquement maintenus dans un état de dépendance que justifie de plus en plus, aux yeux du gouvernement de Pretoria l'extraordinaire et incessante prolifération de la race noire.

Dans leurs domaines disséminés à travers la « grande prairie » sud-africaine, les fermiers boers se font par nécessité, les gardiens bénévoles d'une loi draconienne qu'ils tiennent à tort ou à raison pour l'unique sauvegarde de leur personne et de leurs biens. Dans les villes industrielles devenues en l'espace de quelques années, pour un grand nombre d'indigènes arrachés à leur tribu, un rôle d'attractions multiples, les pouvoirs publics ont été amenés, après une longue période d'hésitations dues à la politique de « laisser-faire » des Britanniques et aux scrupules d'ailleurs honorables du gouvernement Smuts, à prendre des mesures de police d'une sévérité exemplaire. A Johannesburg, vols, troubles et pillages se multipliaient tandis que le manque de logements vouait au vagabondage d'innombrables natives attirés comme papillons, par les lumières de la capitale de l'or.

UNE LOI MARTIALE CAMOUFLEE

Il semble que la peur qui s'était alors emparée de la population blanche des centres importants de l'Union ait été à l'origine du mouvement nationaliste qui porta finalement au pouvoir l'intransigent docteur Malan et ses amis. Bien que, dans les milieux officiels on se refuse à leur reconnaître, une atmosphère de loi martiale pèse désormais sur tout le pays où toutes les anciennes contraintes visant les gens de couleur ont été remises en vigueur et parfois renforcées. Plus que jamais le principe de la « ségrégation » de la séparation absolue des blancs et des noirs est appliqué sur le plan privé et dans la vie publique.

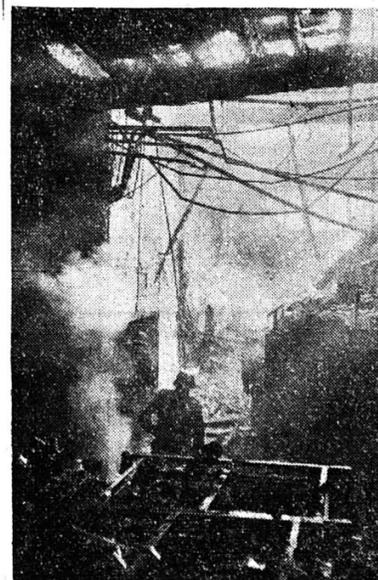
Et cela d'abord pour des raisons de sécurité que nous venons d'exposer. Mais cette attitude s'explique aussi par la réalité de la concurrence que fait aux travailleurs européens installés en Afrique du Sud une main-d'œuvre noire aussi abondante qu'économique. La haute industrie qui représente ici des intérêts, en partie étrangers à l'Union, se soucie modérément, on s'en doute, de ces questions raciales lorsqu'elle est à même de comprimer, dans la mesure du possible les dépenses inhérentes à une exploitation rationnelle du sous-sol. Aussi, accueille-t-elle sans restriction le concours peu dispendieux du prolétariat de couleur. Tant qu'on se borne à embaucher des manœuvres, des terrassiers de fond et, d'une façon plus générale, des ouvriers dépourvus de toute compétence technique particulière, tout va bien. Les choses ne se gâtent que si, au détriment de la main-d'œuvre blanche, évidemment plus chère, on prétend donner la préférence à des ouvriers indigènes qualifiés ou demi-spécialisés. Ceux-ci sont du reste jus-

Moscou, la nuit !



Il semble bien que l'U.R.S.S. veuille pousser aussi loin que possible le souci de la « co-existence » en imitant les habitudes de l'Ouest. « Novy Yar » est une nouvelle boîte de nuit ouverte récemment à Moscou et aux sons du jazz américain les Moscovites dînent à 60.—/le couvert tandis que des femmes-jongleurs (en haut) se produisent en attraction. Il est vrai, d'autre part, que l'air « Some of these days » que notre reporter a reconnu entre autres à un Russe pour auteur...

Après un sinistre important

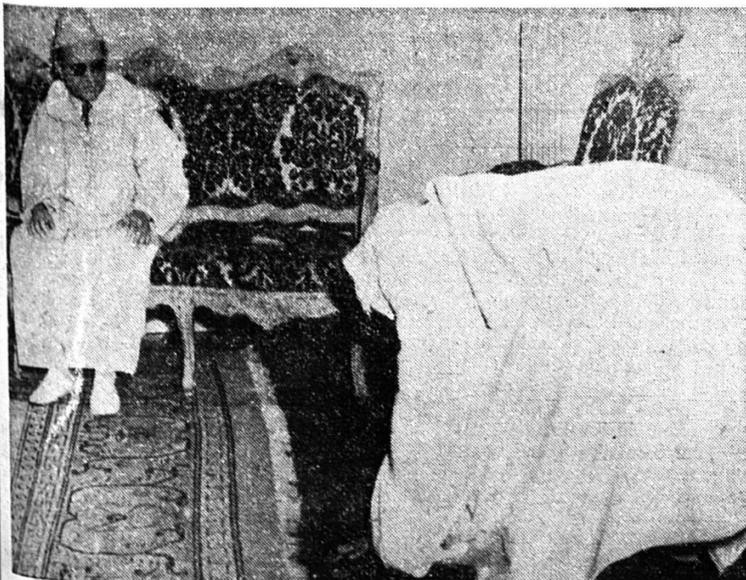


Un sinistre d'une violence extraordinaire détruisit complètement au cours de la nuit la Fabrique d'emballages métalliques S.A. à Fribourg. Arrivés immédiatement en force sur les lieux, les pompiers, grâce à l'emploi de quinze lances, ont pu empêcher le feu de se propager. Les dommages sont estimés à plusieurs centaines de milliers de francs, car toutes les installations et machines furent la proie des flammes. La fabrique employait 70 à 80 ouvriers

qu'ici la rarissime exception, mais il n'est pas dit qu'il doive en être toujours ainsi. Quoiqu'il puisse advenir, les syndicats veillent et continuent de veiller à ce que les noirs restent à la place inférieure qu'ils occupent aujourd'hui. La ségrégation fait aussi partie de leur politique et l'opinion publique tout entière — ouvertement ou non — les soutient dans leur lutte pour la protection intégrale et exclusive des droits et des privilèges du travailleur blanc.

Alfred Straubhaar.

El Glaoui à genoux devant le sultan Ben Youssef



Réinstallé sur le trône shériffien de ses pères par le gouvernement français, le sultan du Maroc Ben Youssef vient de connaître à Paris le moment suprême de son triomphe. Le pacha de Marrakech El Glaoui, qui avait joué un rôle de premier plan dans sa démission, est venu en suppliant à Paris lui demander pardon. Voici le vieux El Glaoui prosterné devant le sultan qu'il avait aidé à chasser et qui, comme par miracle, est revenu plus puissant que jamais. La France ne semble pas avoir posé des conditions à sa réinstallation

La coupable aberration de certains catholiques Incertitudes et complaisances en face du communisme

par PIERRE MONNIN

(voir numéro de mercredi 9 novembre)

La condamnation publiée par l'organe du Vatican est un avertissement pour tous ceux qui se font les instruments d'une œuvre disgracieuse et schismatique : elle est un rappel vigoureux pour les faibles, en même temps qu'un encouragement pour la majorité des prêtres et des laïcs héroïquement fidèles à la doctrine et à la discipline catholiques. Mais elle est aussi, pour les catholiques des Etats libres, une invitation à méditer sur la situation où se trouvent, derrière le rideau de fer, l'Eglise, son clergé et ses institutions. « Que ces catholiques, écrit « L'Osservatore Romano », pensent à la profonde abjection où sont tombés ceux qui après avoir espéré dans le succès de certaine collaboration, sont devenus les esclaves du régime le plus antichrétien et le plus tyrannique ».

On ne manquera pas de remarquer que la publication du Décret du Saint-Office condamnant un journal catholique tchécoslovaque a coïncidé, comme nous l'avons dit, avec la fin de la Conférence pour la coexistence pacifique, comme si, devant certains optimismes prématurés, Rome avait tenu à rappeler qu'un régime persécuteur ne saurait être considéré comme un régime de liberté. C'est qu'en effet, le mal fait vite à se répandre. Nous avons sous les yeux une déclaration de Mgr Théas, évêque de Tarbes et Lourdes. Des associations de la jeunesse catholique ayant accepté d'entrer dans un comité d'accueil destiné à recevoir en France de jeunes citoyens soviétiques et un grand organe catholique français s'étant félicité de

cette visite et de ces « contacts », Mgr Théas a pris position en ces termes : « Une revue catholique illustrée qui se vend à la porte de nos églises, donne dans son numéro du 6 février 1955, un reportage sur la visite en France de douze jeunes soviétiques dont la « gaieté » précise le chroniqueur « a conquis tout le monde ». Par le truchement de ces jeunes de l'U.R.S.S., c'est le marxisme qui prend un visage sympathique ; c'est ainsi que, insidieusement, habilement, mais effectivement, une propagande communiste se fait chez nous et par nous. Le magazine catholique eut été mieux inspiré en donnant les noms des évêques morts dans les prisons communistes ».

Mais il va nous falloir, nous le sentons, consacrer une chronique plus complète au progressisme tel qu'il se présente en France.

II

Nous n'insisterons pas à nouveau sur le fait qu'en de multiples circonstances, avec force et persévérance, de mille façons, l'Eglise a porté condamnation sur le « communisme intrinsèquement pervers ». Nul parmi les catholiques, ne peut et n'a le vouloir de l'ignorer. Nul n'a le droit d'ergoter, à peine de se placer en position de rupture.

L'attitude est indigne et coupable qui consiste à laisser propager qu'on ne saurait attribuer aux encycliques, aux messages pontificaux, aux mises en garde les plus solennelles de la Hiérarchie une valeur impérative. Quand Rome s'est prononcée aussi clairement qu'elle l'a fait, quand l'Eglise se considère comme une citadelle assiégée, qu'elle rassemble autour d'elle ses enfants, ni l'incertitude, ni la complaisance n'ont de place dans leur cœur.

(A suivre)

LA VIE SÉDUNOISE
CHRONIQUE LOCALE

ASTRO
UTIEL SUPERIEUR 11°

l'excellent vin rouge de table, de qualité toujours égale, que vous obtiendrez à un prix raisonnable dans tous les bons magasins d'alimentation

Au Conservatoire Cantonal de musique

Les cours de direction chorale reprendront samedi 12 novembre de 14.00 à 17.00 au studio No 12. Ils sont confiés, comme par le passé, à MM. le chanoine Revaz, Moreillon et Baruchet. Prière aux nouveaux élèves de s'annoncer au Secrétariat avant le 12 novembre, ouvert chaque jour de 14.00 à 17.00. Téléphone 2 25 82.

Pour vos achats

Rue de Conthey
tél. 2 12 85

A L'ECOUTE DE SOTTINI

JEUDI 10 NOVEMBRE

7.00 Radio-Lausanne vous dit bonjour; 7.15 Informations; 11.00 Emission d'ensemble; 12.15 Le quart d'heure du sportif; 12.45 Informations; 12.55 Le charme de la mélodie; 13.30 Concerto No 1, en ré majeur, Paganini; 16.30 Thé dansant; 17.00 Vos refrains favoris; 17.30 Oeuvres de compositeurs argentins; 17.50 Succès d'aujourd'hui et de demain; 18.10 La quinzaine littéraire; 18.45 Le micro dans la vie; 19.15 Information; 19.25 Le miroir du temps; 19.40 Si la chanson m'était contée; 20.00 La carrière de Doris Hart; 20.30 La Suisse est belle; 21.30 Concert; 22.30 Informations; 22.35 Les entretiens de Radio-Lausanne.

VENDREDI 11 NOVEMBRE

7.00 La leçon de gymnastique; 7.15 Informations; 9.15 Les émissions radioscolaires; 9.45 Oeuvres de Haydn et Jean-Christien Bach; 10.40 Quelques instants de musique russe; 11.00 Emission d'ensemble; 12.15 Le memento sportif; 12.45 Informations; 12.54 La minute des ARG; 12.55 Contrastes; 16.30 En attendant les trois coups; 17.00 Le feuilleton de Radio-Geneve; 17.20 Jazz aux Champs-Élysées; 18.00 Grands noms, grandes étapes de la chirurgie; 18.25 En un clin d'œil; 19.00 Micro-partout; 19.15 Informations; 19.25 La situation internationale; 19.35 Instants du monde; 20.00 A prix d'or; 20.20 Contact, svp; 20.40 Actualités : lever-vous; 21.30 Oeuvres de Joseph Haydn; 22.00 Le pianiste Mario delli Ponti; 22.15 Les entretiens de Radio-Geneve : Le testament politique du président Paul-Boncour; 22.30 Informations; 22.35 La conférence des ministres des affaires étrangères; 22.40 Musique de notre temps.

THEATRE DE SION

SAMEDI 12 NOVEMBRE à 20 h. 30

Volksbühne Schnutt
« die Liebesbeichte »

Prix des places : Fr. 1.50 à Fr. 4.—

Location « Chez Tronchet »

Café du Grand-Pont

SAMEDI 12 NOVEMBRE - Dès 17 h.

LOTO

C.A.S. - C.S.F.A.

- Nombreux et beaux lots -

A vendre pour cause de départ

machine à écrire

de bureau « Alpina », portable, neuve. S'adresser sous chiffre P 13 770 S à Publicitas, Sion.

La belle confection

A vendre

2 calorifères, 1 granum et 1 potager Holda à bois. S'adresser à Mme Dr Jos. Germanier, Gravelone, Sion.

Location des meilleures marques connues. Neuves et d'occasion. Au prix exceptionnel de Fr. 15.— à 19.— par mois. Lorsque évent. la machine serait achetée plus tard, déduction complète de la location. Sur désir envoi gratis de notre méthode de dactylo à la maison. Offres sans frais seulement par Willy Scheidegger, Maison spéciale pour location-achat, Stampfenbachstr. 69 Zürich 6

A louer jolie chambre

meublée et chauffée. S'adresser bureau du journal sous chiffre 1.472.

Abonnez-vous à LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

La FEUILLE D'AVIS paraît quatre fois par semaine : le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi.

THON entier « Suprême »

le véritable Fancy boîte de 470 gr.

Fr. 1.75

DÉCAILLET

Grd-Pont - Av. Gare - Condémines - Creusets

Importante fabrique de machines du canton de Berne engagerait de suite ou le 1er janvier 1956, habiles

sténo-dactylos

a) pour la correspondance française/italienne ou italienne/allemande ;
b) pour la correspondance française seulement. Places stables bien rétribuées. Offres avec photo, copie certificats, références et présentations sous chiffre OFA 9649 B à Orell Füssli-Annonces, Berne.

42

— Ce n'est pas l'usage ici. On s'embusque, on se tue par derrière, c'est la façon du pays. Il y a bien une déposition favorable; c'est celle d'une enfant qui affirme avoir entendu quatre détonations, dont les deux dernières, plus fortes que les autres, provenaient d'une arme de gros calibre comme le fusil de M. della Rebbia. Malheureusement cette enfant est la nièce de l'un des bandits que l'on soupçonne de complicité, et elle a sa leçon faite.

— Monsieur, interrompit miss Lydia, rougissant jusqu'au blanc des yeux, nous étions sur la route quand les coups de fusils ont été tirés, et nous avons entendu la même chose.

— En vérité? Voilà qui est important. Et vous, colonel, vous avez sans doute fait la même remarque?

— Oui, reprit vivement miss Nevil; c'est mon père, qui a l'habitude des armes, qui m'a dit: « Voilà M. della Rebbia qui tire avec son fusil. »

— Et ces coups de fusil que vous avez reconnus, c'étaient bien les derniers?

— Les deux derniers, n'est-ce pas mon père?

Le colonel n'avait pas très bonne mémoire; mais en toute occasion il n'avait garde de contredire sa fille.

— Il faut sur-le-champ parler de cela au procureur du roi, colonel. Au reste, nous attendons ce soir un chirurgien qui examinera les cadavres et vérifiera si les blessures ont été faites avec l'arme en question.

— C'est moi qui l'ai donnée à Orso, dit le colonel, et je voudrais la savoir au fond de la mer... C'est-à-dire... le brave garçon, je suis bien aise qu'il l'ait eue entre ses mains; car sans mon Manton, je ne sais trop comment il s'en serait tiré.

Colomba

par PROSPER MÉRIMÉE

XIX

Le chirurgien arriva un peu plus tard. Il avait eu son aventure sur la route. Rencontré par Giocanti Castriconi, il avait été sommé avec la plus grande politesse de venir donner ses soins à un homme blessé. On l'avait conduit auprès d'Orso, et il avait mis le premier appareil à sa blessure. Ensuite le bandit l'avait reconduit assez loin, et l'avait fort édifié en lui parlant des plus fameux professeurs de Pise, qui, disait-il, étaient ses intimes amis.

— Docteur, dit le théologien en le quittant, vous m'avez inspiré trop d'estime pour que je croie nécessaire de vous rappeler qu'un médecin doit être aussi discret qu'un confesseur. (Et il faisait jouer la batterie de son fusil). Vous avez oublié le lieu où nous avons eu l'honneur de nous voir. Adieu, enchanté d'avoir fait votre connaissance.

Colomba supplia le colonel d'assister à l'autopsie des cadavres.

— Vous connaissez mieux que personne le fusil de mon frère, dit-elle, et votre présence sera fort utile. D'ailleurs, il y a tant de méchantes gens ici que nous courrions de grands risques si nous n'avions personne pour défendre nos intérêts.

Restée seule avec miss Lydia, elle se plaignit d'un grand mal de tête, et lui proposa une promenade à quelques pas du village.

— Le grand air me fera du bien, disait-elle, il y a si longtemps que je l'ai respiré! Tout en marchant elle lui parlait de son frère; et miss Lydia, que ce sujet intéressait assez vivement, ne s'apercevait pas qu'elle s'éloignait beaucoup de Pietranera. Le soleil se couchait quand elle en fit l'observation et engagea Colomba à rentrer. Colomba connaissait une traverse qui, disait-elle, abrégait beaucoup le retour: et quittant le sentier qu'elle suivait, elle en prit un autre en apparence beaucoup moins fréquenté. Bientôt elle se mit à gravir un sentier tellement escarpé qu'elle était obligée continuellement, pour se soutenir, de s'accrocher d'une main à des branches d'arbres, pendant que de l'autre elle tirait sa compagne après elle. Au bout d'un grand quart d'heure de cette pénible ascension, elles se trouvèrent sur un petit plateau couvert de myrtes et d'arbusiers, au milieu de grandes masses de granit qui perçaient le sol de tous côtés. Miss Lydia était très fatiguée, le village ne paraissait pas, et il faisait presque nuit.

— Savez-vous, ma chère Colomba, dit-elle, que je crains que nous ne nous soyons égarées?

— N'ayez pas peur, répondit Colomba. Marchons toujours, suivez-moi.

— Mais, je vous assure que vous vous trompez; le village ne peut pas être de ce côté-là. Je parierais

que nous lui tournons le dos. Tenez, ces lumières que nous voyons si loin, certainement c'est là qu'est Pietranera.

— Ma chère amie, dit Colomba d'un air agité, vous avez raison; mais à deux cents pas d'ici... dans ce maquis...

— Eh bien?

— Mon frère y est; je pourrais le voir et l'embrasser si vous vouliez.

Miss Nevil fit un mouvement de surprise.

— Je suis sortie de Pietranera, poursuivit Colomba, sans être remarquée, parce que j'étais avec vous... autrement on m'aurait suivie... Etre si près de lui et ne pas le voir!... Pourquoi ne viendriez-vous pas avec moi voir mon pauvre frère? Vous lui feriez tant de plaisir!

— Mais, Colomba... ce ne serait pas convenable de ma part.

— Je comprend. Vous autres femmes des villes, vous vous inquiétez toujours de ce qui est convenable; nous autres femmes de village, nous ne pensons qu'à ce qui est bien.

— Mais il est si tard!... et votre frère, que pensera-t-il de moi?

— Il pensera qu'il n'est point abandonné par ses amis, et cela lui donnera du courage pour souffrir.

— Et mon père, il sera inquiet...

— Il vous sait avec moi... Eh bien! décidez-vous. Vous regardiez son portrait ce matin, ajouta-t-elle avec un sourire de malice.

— Non... vraiment, Colomba, je n'ose... ces bandits qui sont là...

— Eh bien! ces bandits ne vous connaissent pas, qu'importe? Vous désiriez en voir.

— Mon Dieu!

(A suivre)

*Monsieur
vous avez toujours
la supériorité*

EN ETANT BIEN HABILÉ



TOUJOURS
BIEN HABILÉ

DEMOLITION

A enlever matériel de démolition : portes - fenêtres - volets - poutres - etc.
S'adresser à René Héritier « Les Bouleaux » Châteauneuf
Visite **SAMEDI 12 NOVEMBRE** à 16 heures
A la même adresse :
A louer appartement 3 1/2 pièces, bâtiment neuf, tout confort. Fr. 130.—

Représentant en meubles

visitant clientèle particulière au Valais est demandé par importante fabrique de trousseaux, pour collaboration
Collection de choix, conditions avantageuses, discrétion assurée
Offres sous chiffre P.R. 61 618 L à Publicitas Lausanne

Importante maison de La Chaux-de-Fonds (NE) engagerait de suite

ouvrières

ayant bonne vue, pour travaux propres et faciles. Places stables, gain intéressant. Facilités de logement.

Faire offres avec indications d'âge sous chiffre P 11524 N à Publicitas S.A. La Chaux-de-Fonds.

On cherche bon ouvrier

ferblantier-appareilleur

très capable, travail assuré, bon salaire.

S'adresser Maison Dubouchet, 81, rue de Lausanne, Sion, chez Geneux-Doucet.

Nous cherchons pour tout de suite

2 aides-monteurs en chauffages centraux
1 ferblantier en ventilation
(évent. aide-ferblantier)

pour collaborer auprès des installateurs et climatisation et, cela, jusqu'en mars 1956, environ.
Se présenter le 11 novembre 1955 entre 10 h. et 12 heures au Chantier de la Banque Cantonale du Valais, Sion.

A vendre
remorque neuve

5 m3. Basculante hydraulique des trois côtés, avec dispositif de commande du camion ou avec pompe à main. Pont amovible, timon réglable en hauteur et longueur.
Faire offres sous chiffre P 13 796 S à Publicitas, Sion.

SAMEDI 12 NOVEMBRE

Du nouveau à la rue de Conthey !

Réouverture

de la

Boucherie - Charcuterie

(anc. Rossier Maurice)

Locaux entièrement modernisés

MARCHANDISES DE 1er CHOIX

Se recommande : Famille PETER Successeur

Pour la foire

Grand assortiment de complets, vestons canadiennes, manteaux, pantalons, articles de travail, à des prix très avantageux

Notre devise : LA QUALITE

Confection

Charly MOIX

Grand Pont SION

A remettre ou à vendre à Monthey, au centre de la ville

commerce

avec appartement, bonne situation.
Ecrire sous chiffre P 13 790 S à Publicitas, Sion.

Charbons - Mazout
Delaloye & Joliat - Sion

Tél. 2.17.31



Chocolat Coop au lait, pl. . . 100 gr. -.70 avec ristourne
Chocolat Coop lait et noisette 100 gr. -.70 avec ristourne
Bonbons d'hiver, Alaska . . . 400 gr. 1.— avec ristourne
» » sachets div. 200 gr. -.65 avec ristourne
Biscuits, mélange Rex 1 kg. 1.95 avec ristourne
Rlx du Toggenburg, un biscuit délicieux, le paquet 250 gr. -.95 avec ristourne

RISTOURNE 8 % AUX SOCIETAIRES (6 % d'escompte aux non-membres)

COOPERATIVE DE SION



A vendre
moto Allegro

force 200 cm3, roulé 13.000 km., à l'état de neuf, prix à discuter. J'échangerais contre du bétail.
Adresse : Mme Louise Bourquin, Les Bourquins, La Côte-aux-Fées (Ct. Ntel).

A louer un
magasin

Maison Delgrande, place du Midi.
S'adresser à Ernest Delgrande, Sion.

DRAP molletonné

Qualité croisée écu, rayé, bleu ou rose, chaud et doux, 165-240 cm., la pièce

Fr. 10.90

Demandez sans engagement l'offre avec échantillon pour toute la lingerie de lit. Sur demandé, facilités de paiement. Fritz Brandenburger, Fabrique de trousseaux, St - Gall, Tél. (071) 22 81 66.

Commerce en Valais cherche

commanditaire

(actif ou passif) pour Fr. 50 à 100.000.— (intérêts 4 % l'an) pour modernisation, développement et extension de ses affaires.

Ecrire sous chiffre P 13657 S à Publicitas, Sion.

A louer
à l'avenue de Pratifori
LOCAUX
transformables
d'env. 120 m2 au rez-de-chaussée
pouvant servir de magasins, bureaux ou locaux d'exposition
S'adresser à Bornet, architecte, Les Creusets

A vendre
agencement complet

pour épicerie, très bon état - acajou - Frigo Thermo - Machines à couper la viande, à moulin le café, et nombreux dispositifs d'exposition.

Prix avantageux. S'adresser sous chiffre P 13 698 S à Publicitas, Sion.

On demande dans bon café de campagne une gentille

sommelière

(débutante acceptée), vie de famille assurée et bon gage.

S'adresser à Louis Plancherel, Café de la Croix Fédérale, à Gletterens, canton Fribourg.

Jeune couturière

cherche place dans magasin comme retoucheuse ou évent. travail d'atelier.
S'adresser au bureau du journal sous chiffre 1.473.

A vendre camion de
fumier

Ire qualité, en bordure de route.
Tél. : 3 00 09 (14).

Dame d'un certain âge serait libre quelques après-midi pour

travaux de ménage

S'adresser à Publicitas Sion, sous chiffre P 13 792 S.

A louer à l'avenue Tourbillon
magasin

avec arrière - magasin. Disponible de suite.
Ecrire à Publicitas Sion sous chiffre P 13 789 S.

On cherche pour de suite un

porteur

à la boulang. Schwarz, rue du Rhône, Sion.

On cherche à louer pour février 1956

appartement

2-3 pièces pour servir de bureau, au centre de la ville.

Faire offres avec prix par écrit sous chiffre 1.475 au bureau du journal.

MIGROS



Huile d'arachide pure

le litre = 920 gr. **2.10**
(la bouteille de 9,52 dl. = 876 gr. 2.— + dép.)

Huile d'olive

le litre = 920 gr. **3.50**
(la bouteille de 7,14 dl. = 657 gr. 2.50 + dép.)

Huile Amphora

le litre = 920 gr. **2.50**
(la bouteille de 1 litre = 920 gr. 2.50 + dép.)

Huile à salade

le litre = 920 gr. **1.89⁴**
(la bouteille de 9,24 dl. = 850 gr. 1.75 + dép.)

Graisse beurrée 10% 500 gr. 1.66⁶

(La plaque de 450 gr. 1.50)

Graisse beurrée 20% „Santa Sabina“

500 gr. **2.15**
(La plaque de 465 gr. 2.—)

Graisse de coco „ceylona“ 500 gr. 1.13⁶

(La plaque de 440 gr. 1.—)

en Dernière Heure

Quand M. Molotov dit « niet » !

L'atmosphère, en Europe comme aux Etats-Unis, mais davantage encore dans les pays tels que la France et ceux du Bénélux, s'était détendue depuis la rencontre des « grands » de ce monde.

Un vent d'optimisme s'était levé. Certains journaux admettaient que les peuples allaient enfin se tendre amicalement la main de l'Orient à l'Occident.

Plus personne ne parlait de la guerre froide.

On laissait entendre un peu partout que les Soviétiques avaient une âme de pacifistes.

Voire !
On n'a pas attendu longtemps.
M. Molotov s'est chargé de jeter toutes les illusions par dessus bord.

Il a repris sa rengaine favorite du « niet » au grand désarroi de M. Foster Dulles qui a estimé qu'un temps de réflexion était nécessaire avant de poursuivre la discussion.

On se trouve dans une impasse à Genève. Où conduira-t-elle ?

Vers un revirement de la position de M. Molotov ? Son intransigeance ne permet guère de le supposer. Vers un raidissement dangereux des participants à cette conférence ? Vers l'échec total de la conférence et des conséquences extrêmement fâcheuses qui pourraient en découler ?

On veut espérer en la sagesse de ceux qui siègent à Genève.

Tout n'a pas été dit, malgré le dernier « niet » que M. Molotov a rapporté de son week-end à Moscou.

Le pessimisme a fait place à l'incertitude après sept séances sur l'Allemagne et la sécurité.

Le bilan, jusqu'ici, est presque un échec.

Pendant ce temps, la « Pravda » écrivait : « Le communisme n'est pas un rêve lointain. La construction du monde communiste est une réalité de notre temps ».

Il est clair que M. Molotov ne peut pas accepter la dernière proposition alléguée visant à organiser des élections libres et secrètes dans toute l'Allemagne en septembre 1956, après ce qu'a écrit la « Pravda ».

On a rarement vu un pays se rattacher volontairement au communisme par des élections libres.

Ce n'est pas le moment — et M. Molotov le sait bien — que choisiraient librement les Allemands pour se jeter dans les bras du communisme soviétique.

C'est pourquoi, entre autres raisons, M. Molotov a encore dit « Niet ».

A. M.

A TRAVERS LE MONDE

MARLINE

Effroyable explosion d'un bombardier

Un bombardier à réaction du type D-47 avec trois hommes à bord a fait explosion et s'est écrasé près de Marline, avec une telle force que toutes les portes des maisons dans un rayon de 25 kilomètres se sont ouvertes.

Les débris de l'appareil qui a six moteurs ont été dispersés sur une grande étendue. Quatre heures après l'accident, aucun survivant n'avait été découvert.

CHRONIQUE SUISSE

Sauveteurs romands récompensés par la Fondation Carnegie

La commission administrative de la Fondation Carnegie pour les sauveteurs a tenu dernièrement sa 76e séance, à Berne. Elle a examiné 65 cas de sauvetage, accomplis par 90 sauveteurs. 84 d'entre eux ont été récompensés. 6 sauveteurs annoncés n'ont pas été pris en considération, parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises. En effet, conformément aux prescriptions du règlement de fondation, des récompenses et des secours ne sont alloués qu'aux personnes qui, sur territoire suisse, ont exposé héroïquement leur vie dans les œuvres pacifiques, pour sauver celle de leurs semblables. Voici les Romands qui ont reçu une distinction: Barman Roland, 1927, Monthey; Briacea Laurette, 1940, Nyon; Cuennet Henri, 1935, Vevey; Dalioli Baptiste, 1919, Moudon; Lehmann Walter, 1908, Sierre; Muston Jean-Pierre, 1936, Villeneuve; Pauchon Michel, 1942, Vevey; Pizant Carlos-Enrique, 1946, Peseux; Fuchs Suzanne, 1937, Richterswil (ZH) - Venthône-Suzanne.

CANTON DU VALAIS

AYER

Une camionnette fait une culbute DEUX BLESSES

Une camionnette, occupée par M. Ulysse Zufferey, boucher à Muraz près Sierre, et un ouvrier de la boucherie Veraguth, à Sierre, roulait sur la route du val d'Anniviers. Près d'Ayer, elle sortit de la chaussée et dévala le talus en faisant plusieurs loopings.

De la machine défoncée, on retira les deux occupants gravement blessés. Ils furent transportés à l'hôpital de Sierre avec, tous deux, des lésions à la colonne vertébrale, des plaies et des contusions.

MARTIGNY

Collision de voitures

UN COLONEL-BRIGADIER EST BLESSE

Une violente collision s'est produite à Martigny, au carrefour situé près de l'institut Sainte-Jeanne-Antide, entre une auto zuricoise conduite par le colonel-brigadier Zufferey et une voiture vaudoise pilotée par M. Gaillard, directeur d'usine à Lausanne.

L'épouse de ce dernier a subi des blessures au visage et des contusions. Le colonel-brigadier Zufferey a été blessé à la tête. Les deux blessés ont reçu sur place les soins du Dr Brocard. Les véhicules ont subi d'importants dégâts.

MONTHEY

A CAUSE DU BROUILLARD

Un motocycliste blessé

M. André Devaud, boulanger au Bouveret, roulait sur la route de Monthey à Massongex, au volant de son triear, par un brouillard intense, quand il eut une panne. Pour signaler sa présence, il plaça à l'arrière de son véhicule une lampe électrique de poche. Le conducteur d'un train routier de la maison Durand, de la Tour-de-Trême, cru tout d'abord qu'il s'agissait d'un cycliste, puis, ne voyant rien bouger, s'arrêta à sa hauteur.

Au même moment surgit un motocycliste, M. Missiliez, dont les parents ont un commerce de primeurs à Bex, et qui se jeta contre le camion. Il souffre d'une triple fracture à la jambe gauche et de nombreuses contusions. On l'a conduit à l'hôpital de Monthey.

MASSONGEX

Une fillette se jette contre un camion

La petite Marie-Paule Crettou, âgée de 18 mois, fille de Marc, s'est élançée à travers la chaussée après avoir trompé la surveillance de son père.

Elle a été happée par un camion militaire. L'enfant a été transportée à la clinique St-Amé. Elle a un bras et un doigt cassés, des plaies et des contusions.

Protection de la famille et allocations familiales

PREMIERE PARTIE

La protection de la famille est aujourd'hui à l'ordre du jour : les partis politiques, les associations économiques, les organisations professionnelles s'en occupent, s'en préoccupent et dans nombre de cercles on en discute surtout.

Cependant, dans le domaine de la protection de la famille, le travail le plus efficace est certainement celui qui a été effectué par les associations professionnelles et ouvrières.

En effet, par le canal des contrats collectifs, ces mêmes associations professionnelles ont apporté à la famille une aide positive qui a été beaucoup plus efficace et utile que toutes les dissertations philosophiques et sentimentales de nombreux sociologues ou soi-disant sociologues pour qui ce problème est avant tout une réclame.

Par la voie des contrats collectifs, ces mêmes associations professionnelles se sont entendues pour créer des caisses de compensation prévoyant le paiement d'allocations familiales à tous les ouvriers ayant des enfants et dans la plupart des cas des allocations de ménage et autres prestations fort appréciées par les bénéficiaires.

Et, fait à souligner, ces allocations familiales ont été créées par l'initiative privée, sur entente directe entre employeurs et employés, bien avant l'introduction d'une loi sur les allocations familiales.

Certes, le versement d'allocations familiales ne résout pas le problème de la protection de la famille, problème qui n'est pas simplement d'ordre financier mais qui est aussi d'ordre moral.

Cependant, si nous voulons améliorer sur le plan moral la famille, nous devons penser avant tout à mettre cette même famille dans des conditions économiques avantageuses.

UN PEU D'HISTOIRE

Remarquons que ce problème n'est pas du tout nouveau.

Comme l'histoire nous le démontre, il y a déjà deux

mille ans, il préoccupait les esprits des gouvernements et hommes d'Etat.

Nous pouvons même aller plus loin et affirmer, sur la base de documents historiques irréfutables, que les allocations familiales étaient déjà connues en l'an 105 de notre ère.

En effet, sans vouloir nous perdre dans les labyrinthes de l'histoire ancienne, dont les documents sont fort parcimonieux, l'histoire romaine plus proche de nous et de ce fait plus vivante et documentée de témoignages écrits abondants, semble sous bien des rapports être la préhistoire et peut-être une préédition des événements contemporains.

Même dans le domaine de la protection de la famille l'histoire romaine nous donne des exemples frappants et des leçons fort salutaires.

César Auguste, fondateur et organisateur du plus vaste et plus puissant empire que l'histoire ait connu, se préoccupa, en l'an 30 av. J.-C., après sa victoire d'Actium sur Marc-Antoine, de la protection de la famille.

Effrayé par les ravages de la dépravation des mœurs et de l'immoralité qui privaient l'empire de défenseurs, Auguste interdit par une législation sévère le célibat et le concubinage.

Notons, par ailleurs, que cette législation morale n'eut qu'une efficacité relative sur la décadence des mœurs.

Par contre, cet empereur fut plus heureux dans les mesures pratiques qu'il prit pour la défense de la famille.

Suivant l'exemple de son illustre oncle Jules César, il introduisit des distributions régulières de blé, d'huile et de vin aux familles nombreuses des citoyens romains.

Lors de l'élection de gouverneurs, de proconsuls pour les provinces ou d'autres fonctionnaires pour les charges publiques, il donnait la préférence, pour autant naturellement qu'ils eussent les qualités requises à des pères de familles.

On connaît la boutade de Vespasien qui régna de 69 à 79. Un jour, il reçut la visite d'un illustre patri-

COUP D'OEIL SUR LA PRESSE

D'un journal... à l'autre

Les cures de sommeil

Robert Broca a publié, dans LE FIGARO LITTÉRAIRE, une étude sur les cures de sommeil.

Dans quels cas emploie-t-on la cure de sommeil ? Une des plus intéressantes applications est le traitement de l'hypertension artérielle. Il réussit surtout dans les cas où le rôle du psychisme dans l'élévation de la tension est importante. Les fortes émotions peuvent avoir un retentissement considérable.

Lorsque l'hypertension est due à une néphrite et que les lésions vasculaires (artériosclérose) sont constituées, les résultats sont beaucoup moins bons et souvent nuls, ce qui incite à tenter la cure de sommeil précocement. Tremblay considère que la narcothérapie est indiquée si une hypertension essentielle récente ne cède pas au bout de trois mois du traitement.

La cure de sommeil est fréquemment indiquée au cours d'affections nerveuses ou mentales très variées.

Les crises d'excitation ou d'agitation sont le plus souvent favorablement influencées. Dans les cas où l'électro-choc a échoué, le sommeil prolongé pendant quinze jours et même plus peut amener une sédation remarquable. Dans les états dépressifs, associé ou non à l'électro-choc, il peut donner de bons résultats. Il permet d'éviter les insomnies pénibles et fait souvent cesser les idées de suicide. Dans les crises d'anxiété, il donne des succès intéressants.

Les désintoxications sont grandement facilitées par

ce que la cure de sommeil diminue considérablement l'angoisse et la douleur qui accompagnent la privation du toxique, le sevrage étant ainsi rendu plus facile.

Le sommeil prolongé permet de lutter avec avantage contre les obsessions qui n'ont pas cédé à la psychothérapie. On l'utilise contre le bégaiement, lorsque la rééducation est restée impuissante. On l'emploie aussi pour combattre certaines douleurs, certaines névralgies, des migraines persistantes qui récidivent constamment. Il soulage parfois les amputés qui souffrent de leur moignon. On a même essayé, avec plus ou moins de succès, de traiter les maladies de la peau — telles que l'eczéma, le psoriasis — les démangeaisons, l'urticaire, etc.

A la suite d'opérations graves, de brûlures étendues, les chirurgiens préconisent, dans certains cas, cette thérapeutique.

Lorsque, au cours d'ulcères de l'estomac ou du duodénum, le système nerveux semble jouer un rôle important, la cure de sommeil seule ou associée au traitement habituel, provoque quelquefois des sédations remarquables. Andreev a constaté, sur deux cent quarante malades, quatre-vingt-dix pour cent de bons résultats persistant un an après le traitement.

Mettre le cerveau au repos, le « déconnecter » par la cure de sommeil, peut agir favorablement dans des cas pathologiques bien choisis et attentivement sélectionnés. Mais réussites et insuccès sont souvent imprévisibles et même... diversement appréciés.

rien qui avait été désigné pour assumer la préfecture d'Espagne et qui venait remercier l'empereur de sa nomination.

« Je préférerais que tu sentes l'ail plutôt que les parfums ».

Et il cassa sur le champ sa nomination.

Trajan, qui régna de 98 à 117 de notre ère et qui fut avec Constantin l'un des meilleurs empereurs romains, entouré de bienveillance paternelle les familles nombreuses.

Homme à l'esprit international, fils de famille italienne habitant l'Espagne, il avait passé sa jeunesse dans les camps militaires sur le Rhin, où était stationné le quartier général des légions romaines chargées de défendre l'empire contre les turbulents Germains.

Cet empereur, non seulement poursuivit la politique familiale inaugurée par César-Auguste, mais la développa par de nouvelles institutions.

C'est ainsi qu'il ouvrit des écoles, des instituts, des universités où les enfants de familles nombreuses avaient la possibilité de se former, de se perfectionner dans les langues, la philosophie, la littérature, les sciences et la technique d'officiers et fonctionnaires de l'empire au frais de l'Etat.

C'est Trajan, qui, le premier, institua après sa victoire sur la Dacie, la Roumanie d'aujourd'hui, les allocations pour enfants.

En effet, un décret impérial de l'an 105 prévoyait le versement à chaque famille d'artisans ou ouvriers par la caisse impériale d'une allocation mensuelle de 16 sesterces pour un garçon, environ Fr. 6.— et de 12 sesterces pour une fille, environ Fr. 4.—.

Précisons que toutes ces largesses étaient réservées aux enfants des citoyens romains.

Si nous calculons qu'à ce moment-là l'empire était habité par environ 120 millions d'habitants, nous devons en déduire qu'au maximum un tiers de cette population bénéficiait des générosités impériales.

Il est hors de doute que ces allocations familiales et autres faveurs étaient avant tout dictées par des raisons d'ordre politique.

L'empire avait en effet besoin de défenseurs pour résister aux assauts toujours plus violents des Barbares et pour avoir des défenseurs, il fallait élever des familles nombreuses.

Nous n'avons cependant pas le droit de dénier à ces institutions et à ces gestes tout sentiment humanitaire et jusqu'à un certain point chrétien.

Mais l'un des successeurs de Trajan, l'extravagant et peu vertueux fils de septième Sèvre, Antonin Caracalla, surpassa ses prédécesseurs en générosité, pour des motifs qui n'ont certainement rien à voir avec la pitié familiale, puisqu'il n'hésita pas à tuer son frère dans les bras de sa mère, pour se débarrasser d'un rival.

Ce tyran extravagant autant que cruel promulgua en l'an 215 un édit en vertu duquel tous les habitants de l'empire étaient reconnus citoyens romains.

De ce fait, tous les habitants de l'empire étaient mis au bénéfice des lois romaines dans tous les domaines et naturellement surtout en matière fiscale, ce qui intéressait le plus.

Les troubles, les révolutions et les révoltes qui sévirent pendant 50 ans dans l'empire romain au IIIe siècle, ne laissèrent pas le temps, aux innombrables Césars qui se partageaient les provinces, de s'occuper des questions sociales.

(A suivre)



Madame Veuve Raphaël Dessimoz-Papilloud, à Conthey ;

Monsieur et Madame Jean Rapillard-Dessimoz et leurs enfants Marie-Jeanne, Anne-Marie, Jacques et Michel, à Conthey ;

Monsieur et Madame Joseph Dessimoz-Udry et leurs enfants Etienne, Marie-Jacqueline, Jean-Luc et Marie-Madeleine, à Conthey ;

Madame Veuve Eugène Dessimoz-Evéquoz et ses enfants Bernadette, Albert et Solange, à Conthey ;

Sœur Marie-Jacqueline, La Visitation, à Soleure ;

Monsieur et Madame Innocent Vergères-Dessimoz et leurs enfants Monique, Michel et Roger, à Vétroz ;

Monsieur Bernard Dessimoz, à Conthey ;
Madame Veuve Marie Corbaz-Dessimoz, ses enfants et petits-enfants ;

Madame Veuve Pierre Germanier-Dessimoz, ses enfants et petits-enfants ;

Madame Veuve Albert Dessimoz-Rapillard, ses enfants et petits-enfants ;

Madame Veuve Pierre-Marie Quennioz-Papilloud, ses enfants et petits-enfants ;

La famille de feu Denis Rapillard-Papilloud ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part de la perte

cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

Raphaël DESSIMOZ

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère et beau-frère, pieusement décédé le 9 novembre 1955, à l'âge de 72 ans après une maladie chrétieusement supportée.

L'ensevelissement aura lieu le vendredi 11 novembre à Saint-Séverin à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Priez pour lui.